

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.252

**Validation du contrat
territorial Re-Sources de
Coulonge et Sainte
Hippolyte 2022-2026**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Monique CHIRON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Vincent YOU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Zalissa ZOUNGRANA, Chantal DOYEN-MORANGE, Martine PINVILLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.252**

STRATEGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Rapporteur : Monsieur YOU

VALIDATION DU CONTRAT TERRITORIAL RE-SOURCES DE COULONGE ET SAINTE HIPPOLYTE 2022-2026

Depuis 2012, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente, le syndicat des eaux « Eau 17 » et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ont engagé une opération de reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire de Coulonge et Saint Hippolyte, en Charente Maritime. Ces deux prises d'eau sont stratégiques pour le bassin de la Charente, puisqu'elles permettent l'alimentation d'un tiers de la population du département de Charente Maritime, et qu'elles posent le problème de la qualité du fleuve Charente dans sa partie aval. Depuis 2015, la coordination et l'animation du programme de reconquête de la qualité de l'eau sur le Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) de Coulonge et Saint Hippolyte sont portées, en partenariat, par ces trois structures.

Le premier programme d'une durée de 5 ans (2015-2019) s'est finalisé fin 2019. L'année 2020 a été consacrée à son évaluation et au lancement des réflexions pour l'élaboration d'un nouveau programme.. Le premier trimestre 2021 a permis de co-construire avec l'ensemble des partenaires les actions du programme et les objectifs à atteindre à l'issue du programme.

Le contrat Re-Resources 2022 – 2026 de l'aire d'alimentation de Coulonge et Saint-Hippolyte a été validé par les acteurs locaux en comité de pilotage le 7 avril 2021 et par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente le 26 avril 2021, et **est signé le 1^{er} décembre 2021**.

Son programme d'actions porte sur les enjeux suivants concernant les eaux brutes des deux captages :

- Maintien des concentrations en nitrates inférieur à 30 mg/L
- Absence de dépassement des seuils de potabilité pour chaque molécule de pesticides recherchée.

Le programme s'articule autour de deux grands objectifs stratégiques :

- **Diminuer la pression** via l'accompagnement aux changements de pratiques à l'échelle de l'exploitation
- **Limiter les transferts** via l'aménagement du territoire du bassin versant à la parcelle.

Pour répondre à ces deux grands objectifs, des **ambitions** ont été fixées par les trois porteurs de programme Re-Resources.

- ✓ Viser le « 0 herbicide » en vigne
- ✓ Viser le « 0 utilisation » des molécules qui dépassent le seuil de potabilité aux deux prises d'eau (= molécules COSH) en Grandes Cultures
- ✓ Viser 100% des sols couverts en période à risque
- ✓ Favoriser et promouvoir les certifications environnementales :
 - Certifications Environnementales Cognac (CEC) et Haute Valeur Environnementales (HVE)
 - Développer l'AB
- ✓ Diversifier l'assolement : Développer les cultures à Bas Niveau d'Intrants (BNI)
- ✓ Augmenter la présence d'infrastructures agro-écologiques dans les exploitations agricoles
- ✓ Augmenter les surfaces en herbe (prairies permanentes, prairies temporaires, jachères)

Les objectifs du programme et les actions à réaliser ont été définis au regard des enjeux et de la situation du territoire en concertation avec les acteurs du territoire. Plus de trente structures (chambres d'agriculture, coopératives agricoles, négoce agricoles, BNIC, structures de développement de la bio, CIVAM, ...) se sont engagées à porter des actions sur le territoire.

Les porteurs du nouveau contrat territorial proposent que GrandAngoulême en soit signataire, certaines parties du territoire étant situées dans le bassin d'alimentation de ces deux captages.

Par ailleurs, la politique agricole et alimentaire de GrandAngoulême, formalisée dans son Projet Agricole et Alimentaire Territorial Durable, s'inscrit dans les ambitions portées par le programme Re-Sources, notamment via l'axe « accompagnement des changements de pratiques vers l'agroécologie » et les actions opérationnelles que GrandAngoulême met en œuvre avec ses partenaires (animation d'un groupe de travail multi-acteurs ; convention avec la Maison de l'Agriculture Biologique pour le financement de diagnostics de conversion à l'AB ; convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour la sensibilisation des exploitants agricoles à l'agroécologie).

Aussi, dans le cadre de sa compétence eau potable et au regard de son projet agricole et alimentaire territorial, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême s'engagerait en tant que signataire à concourir aux côtés des porteurs de Re-Sources au développement de la dynamique sur le territoire, à participer aux instances de gouvernance, à contribuer au suivi annuel de la démarche Re-Sources et à transmettre aux porteurs de projet toute information et donnée susceptible de les aider à suivre et piloter les actions réalisées sur le territoire. Les engagements sont précisés dans l'article 7 du Contrat Territorial.

Vu le projet de Contrat Territorial Re-Sources de Coulonge et Saint Hippolyte 2022-2026 joint en **annexe**,

Je vous propose :

D'APPROUVER le Contrat Territorial Re-Sources de Coulonge et Saint Hippolyte 2022-2026,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 17 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 17 décembre 2021